

Nouvelles jurisprudences sur le site leg.ch

TF (FR) 04.10.2022	discrimination à l'embauche
TF (VD) 29.04.2022	congé maternité licenciement discriminatoire
GE 29.09.2022 +bis	congé maternité licenciement discriminatoire
GE 17.01.2023	harcèlement sexuel

- Fait assez rare pour être souligné, le Tribunal fédéral a récemment eu l'occasion de se prononcer sur une plainte pour discrimination à l'embauche ([TF FR 04.10.2022](#)). À l'occasion de cette procédure fribourgeoise, désormais résumée sur [www.leg.ch](#), il a précisé que cette forme de discrimination peut être admise sur la base d'un faisceau d'indices convergents (vraisemblance prépondérante). Le contenu de l'offre d'emploi, la motivation écrite du refus d'embauche ou un comportement contradictoire des responsables du recrutement peuvent constituer autant d'indices pertinents.
- Dans le cadre d'un procès vaudois pour licenciement discriminatoire ([TF VD 29.04.2022](#)), le Tribunal fédéral retient que l'enchaînement des événements (licenciement quelques semaines après l'accouchement) ne suffit pas à lui seul à rendre vraisemblable, au sens de l'art. 6 LEg, le lien de causalité entre la résiliation des rapports de travail et la maternité. En l'espèce, la travailleuse n'est pas parvenue à prouver la nature discriminatoire du licenciement.
- En revanche, le caractère discriminatoire d'un licenciement notifié après un congé de maternité a été reconnu par le Tribunal des prud'hommes de Genève dans deux affaires concernant la même société employeuse ([GE 29.09.2022](#) et [GE 29.09.2022 BIS](#)).
- Enfin, dans un cas de harcèlement sexuel verbal ([GE 17.01.2023](#)), la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève a considéré que le département mis en cause n'avait pas prouvé avoir pris les mesures de prévention nécessaires au moment des faits ni réagi de façon adéquate à une plainte pour harcèlement sexuel. La Cour alloue à l'employée concernée une indemnité fondée sur l'art. 5 al. 3 LEg correspondant à un mois du salaire moyen suisse brut.

En espérant que les nouveaux résumés publiés sur [leg.ch](#) susciteront votre intérêt, [egalite.ch](#) vous souhaite une agréable lecture.